



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

tabacs manufacturés

Question écrite n° 73508

Texte de la question

M. René Rouquet interroge Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire sur la lutte contre le commerce illicite du tabac. Le commerce illicite du tabac - en y incluant la contrefaçon, la contrebande, et l'achat de cigarettes à l'étranger - représente un marché évalué à environ 4 milliards d'euros dans notre pays. Il voudrait savoir quelles mesures conformes au principe européen de libre-circulation des marchandises pourraient être mises en œuvre afin d'endiguer ce fléau, tout en poursuivant l'objectif de réduction du tabagisme.

Données clés

Auteur : [M. René Rouquet](#)

Circonscription : Val-de-Marne (9^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73508

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : Commerce, artisanat, consommation et économie sociale

Ministère attributaire : Action et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 février 2015](#), page 832

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)